

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE BADGE

Restaurant Inter Administratif de Nîmes

Nom : ..... Prénom : .....

Employeur : .....

- **Personnel bénéficiant de la subvention :**  
(A faire valider par votre DRH ou service d'action sociale)

OUI

NON

**Tampon**

**Signature**

Toute demande devra être adressée au **Restaurant inter administratif 2 rue Scatisse 30000 NIMES.**

*Elle sera accompagnée des éléments suivants :*

- *Du formulaire de demande de badge.*
- *D'un chèque de 40 € libellé à l'ordre du RIA dont une partie sera prélevée pour la création du badge et le solde crédité sur la carte.*
- *D'une photo d'identité. (Copie, scan seront refusés)*

Les badges sont disponibles 3 jours après réception de la demande.

*Le réapprovisionnement se fait par carte bancaire ou par chèque rempli automatiquement en caisse.*

## Vos droits conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD)

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique vous permettant l'accès au Restaurant Inter Administratif (RIA). Vos passages successifs et moyens de paiement sont enregistrés et font l'objet de statistiques générales.

Le RIA et le Département du Gard sont les responsables conjoints du traitement qui relève de l'intérêt légitime des établissements conventionnés.

Les établissements publics ou administrations conventionnés agissent selon l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 pour contribuer à une offre de restauration collective de qualité destinés aux agents publics.

L'organisation et le fonctionnement des restaurants inter administratifs est rappelé dans la circulaire du 21 décembre 2015 (NOR : RDFF1526648C).

Les destinataires des informations en fonction de leurs missions sont :

- les agents habilités du RIA
- les services informatiques du Département du Gard et leurs prestataires externes chargés de la maintenance informatique
- les Directions des Ressources Humaines des établissements conventionnés

Les données sont obligatoires et nécessaires pour enregistrer votre dossier et vous procurer un badge personnel d'accès au RIA. Le défaut de réponse entraînera une impossibilité de traiter votre demande.

La photo demandée en pièce justificative est directement apposée sur le badge et ne fait l'objet d'aucun enregistrement ou copie.

Les données enregistrées sont conservées pour une durée de 5 ans à l'issue de la dernière utilisation de votre badge, puis définitivement détruites.

Vous disposez d'un droit d'accès et de vérification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans la cadre permis par le règlement européen. Vous pouvez exercer ces droits en justifiant de votre identité :

- soit en vous présentant à l'accueil du RIA
- soit en écrivant au RIA (indiquer en objet « exercice des droits informatique et libertés » : adresse postale RIA 2 rue Scatisse 30000 Nîmes ou via le formulaire de contact « nous contacter » sur le site internet « ria.gard.fr »).

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits informatiques et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Pour votre parfaite information, vous pouvez joindre le délégué à la protection des données du Département du Gard par écrit : adresse postale Département du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9 ou courriel dpo@gard.fr

## Restaurant Inter Administratif de Nîmes

### *Le Restaurant Inter Administratif vous accueille :*

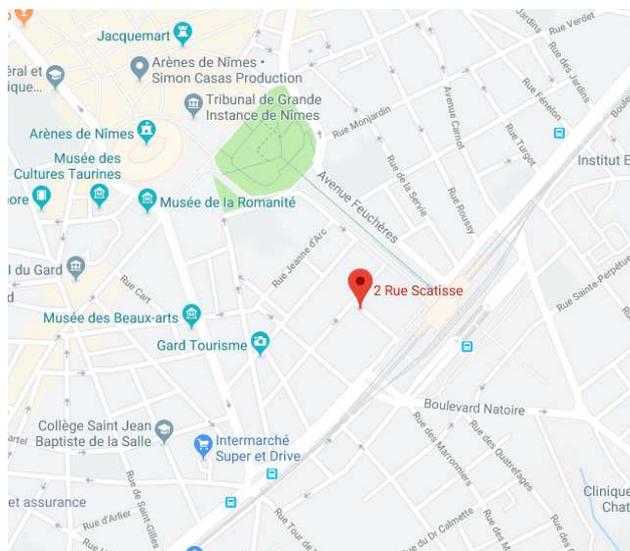
*Le restaurant est situé en centre-ville au 2 rue Scatisse. Ses horaires d'ouverture sont du **lundi au vendredi** (sauf jours fériés) de **11 h 30 à 13 h 30** et possède également un **bar** ouvert de **11 h 30 à 14 h 00** pour prendre une boisson chaude et continuer vos discussions afin de libérer les places.*

### *Utilisation du badge :*

*Le badge est strictement personnel et non cessible.*

*Il est crédité lors de la création et vous devrez le réapprovisionner par carte bancaire directement uniquement au self ou par chèque lors de votre passage en caisse (ne pas remplir le chèque). Le solde de ce dernier est affiché en bas de votre ticket à chaque passage.*

*Le réapprovisionnement se fait à partir de 30 € puis 40 €, 50 €, 60 € .....*



*Les menus et informations sont disponibles sur le site : <http://ria.gard.fr>*